Dormir Pendant la Prière du Fajr

Shaikh Muqbil Bin Hadi Al-Wadi'i

Question : Concernant la personne qui prie toutes les prières obligatoires, mais retarde la prière du *Fajr*, (les autres) prières qu'il prie sont-elles correctes (c'est-à-dire acceptable) ? Et que lui conseillez-vous ?

Réponse : S'il ne prie pas du tout la prière du *Fajr*, il est considéré comme un mécréant (*Kafir*) et s'il la retarde (la prière du *Fajr*), il est considéré comme un pécheur désobéissant. Il a été rapporté dans le *Sahih* d'Al-Bukhari qu'il a été dit : *« ô messager d'Allah, untel a dormi jusqu'à ce que vienne le matin. Donc le prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) a dit : « Shaytan a uriné dans ses oreilles. »* Il a aussi été rapporté dans le *Sahih* d'Al-Bukhari que le prophète (s*allallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Shaytan vient à l'un d'entre vous et il lie un nœud à l'arrière de sa tête, en faisant trois nœuds. Et il (le Shaytan) dit dans chaque nœud, ' Dors, tu as une longue nuit pour toi. ' Ainsi quand il se lève et se rappelle Allah, un des nœuds est délié et quand il fait ses ablutions un autre nœud est délié et quand il prie les trois nœuds sont déliés. Ainsi, il se lève vif et avec un bon esprit et s'il se lève et ne se rappelle pas Allah, n'accomplit pas ses ablutions et ne prie pas, alors il se lève avec un mauvais esprit et paresseux (c'est-à-dire lent). »*

Donc s'il la retarde (la prière du *Fajr*), il est considéré comme un pécheur désobéissant, sauf s'il le fait rarement, le sommeil (c'est-à-dire trop dormir) lui arrivant de temps en temps et qu'il soit incapable de se lever. Comme ce qui est arrivé au prophète (s*allallahu 'alayhi wa sallam*) pendant une expédition. Lui et ses compagnons ont voyagé pendant la nuit, puis à la fin de la nuit ils se sont installés (pour faire un camp). Donc il (s*allallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : « qui nous réveillera ? » Bilal a dit : « je le ferai. » Alors ils ont dormi et Bilal est allé dormir après eux en raison de la fatigue et du fait d'être resté éveillé tard dans la nuit. Bilal a dormi et rien ne les a réveillés sauf la chaleur du soleil. Donc le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) s'est levé et a ordonné que le *Mu'adhin* fasse l'Adhan (l'appel à la prière). Puis ils ont prié comme ils priaient d'habitude (la prière du *Fajr*), c'est à dire qu'ils ont prié deux *Raka'a* de la prière sunna du *Fajr*. Puis ils ont prié la prière obligatoire.

Ainsi si cela arrive de temps en temps (c'est-à-dire dormir trop longtemps) il n'y a aucun mal en cela, si Allah, le Très-Haut, le veut. Je me rappelle aussi quelque chose que le prophète (s*allallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Quiconque dort pendant la prière ou oublie de la faire, son temps (de la prière) est lorsqu'il s'en rappelle. »*

Donc cela prouve qu'il n'y a aucune négligence dans le sommeil et la distraction, si cela arrive de temps en temps. Cependant, si c'est l'habitude normale de la personne, alors non.

Article tiré du site assalafi.com

Traduit par Aqil Walker

Source : *Ijabatus-Sa'il*, pp. 40-41

Traduit en français par les salafis de l’Est